

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
جامعة الجزائر 1

UNIVERSITE D'ALGER 1
02 Rue Didouche Mourad. Alger
Numéro du NIF :098416015118236

Ref **2023** /UA1/SG/2023

20 نوفمبر 2023

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION N° 21/UA1/SG/2023

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public; L'université d'Alger 1 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n° 21/UA1/SG/2023 ayant pour objet : Portant sur l'acquisition de fourniture informatique et consommable des machines d'impression et de reproduction, lancé le 12/11/2023 pour un délai de Quatre (04) jours. Qu'à l'issue de l'ouverture des plis et évaluation des offres le 15/11/2023. la consultation est attribuée provisoirement comme précisé dans le tableau suivant :

N°, Lot	Intitulé	Nom de l'entreprise/Soumis sionnaire	Numéro d'identification fiscale(NIF)	Montant de l'offre en TTC	Critère de sélection
01	Fourniture informatique.	SARL CHARIKAT AAMAL AL BINAA WA AL IBTIKAR	00234708640091347001	770 882. 00 DA	Moins-disant
02	Consommable des machines d'impression et de reproduction			1 710 744. 00 DA	

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du Secrétaire général de l'Université d'Alger 1, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire sur le site Web de l'Université d'Alger1, dans l'APC d'Alger centre et dans la Wilaya d'Alger, et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Les soumissionnaires non retenus désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis d'attribution provisoire.